

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 5 : agir au plus près des habitants	A5
Initiatives de proximité	298

La Commission Permanente,

- VU** le règlement (UE) 1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis prolongé par le règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020 modifiant le règlement (UE) no 1407/2013 en ce qui concerne sa prolongation et modifiant le règlement (UE) no 651/2014 en ce qui concerne sa prolongation et les adaptations à y apporter,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1611-4 et L4221-1 et suivants,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier modifié,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil régional
- VU** les déclarations sur les aides de minimis,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT La tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE

une subvention de 3 000 € à l'Amicale de Châteaubriant-Voves-Rouillé-Aincourt (93 - Seine-Saint-Denis), pour l'organisation de la Cérémonie du 80e anniversaire des Fusillés de Châteaubriant qui aura lieu à Chateaubriant les 16 et 17 novembre 2021 ;

ATTRIBUE

une subvention complémentaire de 2 000 € au Foyer Socioéducatif Fréquence Sillé (72 - Sarthe), pour l'organisation de la Fête de la Radio en Sarthe de juin à novembre 2021 (dossier

n°2021_09234) valorisant l'histoire de la radio depuis la création de la première station de radio en 1921 ;

ATTRIBUE

une subvention de 300 € à l'Union départementale des Sections locales de la Médaille Militaire de Vendée (85 - Vendée), pour l'acquisition, en 2021, d'un fanion « Médaille militaire - Ile d'Yeu » ;

ATTRIBUE

une subvention de 300 € à l'Union Nationale des Combattants de Sainte-Hermine (85 - Vendée), pour l'acquisition, en 2021, d'un drapeau mémoriel à l'enseigne de sa section ;

ATTRIBUE

une subvention de 300 € à l'Union nationale des combattants de l'Ile d'Yeu (85 - Vendée), pour l'acquisition, en 2021, d'un drapeau mémoriel à l'enseigne de sa section ;

ATTRIBUE

une subvention de 300 € à la commune de La Garnache (85 - Vendée), pour l'acquisition, en 2021, d'un drapeau mémoriel pour une mise à disposition de l'association locale des anciens combattants ;

ATTRIBUE

une subvention de 300 € à l'Union nationale des combattants de La Verrie (85 - Vendée), pour l'acquisition, en 2021, d'un drapeau mémoriel à l'enseigne de sa section ;

ATTRIBUE

une subvention de 300 € à l'Union nationale des combattants de La Tranche sur Mer (85 - Vendée), pour l'acquisition, en 2021, d'un drapeau mémoriel à l'enseigne de sa section ;

ATTRIBUE

une subvention de 300 € à l'Union nationale des combattants de Liez (85 - Vendée), pour l'acquisition, en 2021, d'un drapeau mémoriel à l'enseigne de sa section ;

ATTRIBUE

une subvention de 7 000 € à la société OPA Events (92 - Hauts-de-Seine), pour l'organisation du festival Think Forward qui aura lieu à La Baule-Escoublac du 23 au 24 septembre 2021. Cet événement fera également l'objet d'une proposition de subvention régionale de 10 000 € au titre du Rapport n° 513 - Soutien à la création d'entreprise et à la transmission d'entreprises, à travers la convention présentée en 2.3 annexe 1 dudit rapport ;

ATTRIBUE

une subvention de 5 000 € à la Jeune Chambre Economique d'Angers (49 - Maine-et-Loire), pour l'organisation du Congrès national de la Jeune Chambre Economique Française qui aura lieu à Anger du 28 au 31 octobre 2021. Cet événement fera également l'objet d'une proposition de subvention régionale de 10 000 € au titre du Rapport n° 513 - Soutien à la création d'entreprise et à la transmission d'entreprises, à travers la convention présentée en 2.2 annexe 1 dudit rapport ;

ATTRIBUE

une subvention de 3 000 € à l'association Comité Mains d'art (72 - Sarthe), pour l'organisation du 3e Symposium de sculpture monumentale sur pierre et en fer qui a eu lieu à Saint-Michel-De-Chavaignes du 12 au 25 juillet 2021 ;

ATTRIBUE

une subvention de 10 000 € à la Communauté de communes du Pays d'Ancenis - COMPA (44 - Loire-Atlantique) pour l'organisation des 9es Assises Prévention Addictions qui auront lieu à Ancenis les 17 et 18 novembre 2021 ;

ATTRIBUE

une subvention de 10 000 € à l'association Association des Maires, adjoints et Présidents de communautés de la Mayenne - AMF53 (53 - Mayenne), pour l'organisation du Forum départemental des élus et acteurs publics de la Mayenne qui aura lieu à Laval le 25 septembre 2021 ;

ATTRIBUE

une subvention de 2 500 € à la délégation du Maine et Loire de l'association APF France Handicap (49 - Maine et Loire), pour l'organisation de sa deuxième journée Famille et handicap qui se déroulera le 16 novembre 2021 à Angers et qui aura pour thématique Amour, parentalité et sexualité ;

ATTRIBUE

une subvention de 5 000 € au Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) Mayenne (53 - Mayenne), pour l'organisation des Universités des Entrepreneurs Mayennais le 9 septembre 2021 à Laval ;

AUTORISE

le caractère forfaitaire des aides attribuées à l'Amicale de Châteaubriant-Voves-Rouillé-Aincourt, au Foyer Socioéducatif Fréquence Sillé, à l'Union départementale des Sections locales de la Médaille Militaire de Vendée, l'Union Nationale des Combattants de Sainte-Hermine, l'Union nationale des combattants de l'île d'Yeu, la commune de La Garnache, l'Union nationale des combattants de La Chanverrie, l'Union nationale des combattants de La Tranche sur Mer, l'Union nationale des combattants de Liez, la société OPA Events, la Jeune Chambre Economique d'Angers, l'association Comité Mains d'art, la COMPA, l'AMF53, la délégation du Maine et Loire de l'association APF France, et au MEDEF Mayenne ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 49 600 €.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe L'Ecologie Ensemble

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 24/09/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs

